



Madame Valérie Péresse
Présidente du
Conseil Régional d'Île-de-France
33, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris

Paris, le 22 décembre 2017

Madame la Présidente,

Nous avons appris à la lecture du dernier numéro de *La Lettre du Spectacle* que la Vice-Présidente Culture du Conseil Régional d'Île de France se réjouissait d'avoir obtenu un satisfecit de la part de nos organisations concernant votre politique du spectacle vivant.

Nous sommes heureux de l'avoir satisfaite. Son enthousiasme, néanmoins, ne reflète pas complètement le nôtre.

S'il nous fallait faire un bilan de cette année 2017, nous reconnâtrions volontiers que le rapport de mars 2017 intitulé « Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien » a été le fruit d'une réelle concertation. Certains dispositifs présentés dans ce rapport (PAC étendues sur 4 ans, résidences territoriales, projets territoriaux mutualisés) répondent ainsi souvent aux attentes formulées par nos organisations lors des différentes réunions de travail que vos services ont organisées à l'hiver dernier. Cependant, nous avons alerté en vain sur l'impact, pour les équipes artistiques les plus fragiles, de l'abaissement du plafond des PAC de 60 à 40 % du budget éligible. Enfin la logique de vos nouveaux dispositifs aurait dû conduire à une augmentation de l'aide aux réseaux qui est un facteur de professionnalisation et de renforcement de la mutualisation des moyens de nos structures.

Pour les autres dispositifs (ForTE, l'EAC dans les lycées et CFA), votés plus tardivement dans l'année, le SYNDEAC et le SYNAVI ont certes été reçus par vos conseillers, mais plus dans une démarche d'information que de véritable concertation.

En ce qui concerne les organismes associés, nous avons le sentiment de ne pas avoir été entendus du tout, malgré les multiples rencontres que nous avons provoquées avec le cabinet, les services et les élus(e)s.

Nous ne reviendrons pas sur l'épisode de la dissolution du festival d'Île-de-France pour nous concentrer sur la situation d'ARCADI.

Dans notre courrier du 26 juin dernier, resté à ce jour sans réponse, nous vous alertions déjà sur les risques que faisaient courir à cet EPCC de trop longues tergiversations quant à ses futures missions et vous propositions plusieurs axes de réflexions pour imaginer l'avenir d'ARCADI.



Suite à l'envoi du communiqué de presse signé par nos cinq organisations le 4 décembre dernier, nous avons été reçus le 13 décembre au Conseil Régional par Madame Genthon, Directrice des affaires culturelles en présence de Madame Da Costa, DRAC d'Ile-de-France, de Monsieur Cardou directeur par interim d'ARCADI, de Monsieur Demas votre conseiller et de Madame Henry, cheffe du service du spectacle vivant, qui nous ont présenté les grandes lignes du nouveau cahier des charges d'ARCADI tel qu'il a été validé par la Région et la DRAC Ile-de-France.

Cette réunion nous a permis d'avoir une partie des informations que nous attendions depuis longtemps sur les nouvelles orientations de la Région concernant ARCADI. Nous vous remercions, ainsi que vos équipes, du temps qui nous a été accordé. Dans un souci d'efficacité et de respect des principes de transparence, et pour compléter nos échanges, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre le nouveau cahier des charges.

Nous avons bien noté que les budgets d'aide à la création et à la diffusion des œuvres artistiques, de soutien à la mutualisation et aux rencontres professionnelles actuellement gérés par ARCADI seraient intégralement repris par la Région en 2019 qui en assurera la gestion directe, mais que pour l'année 2018 - qui constitue une année de transition dans l'attente de la nomination d'une nouvelle direction - ces crédits étaient reconduits à l'identique dans le budget d'ARCADI.

Nous avons noté également que les missions d'expertise, d'accompagnement et de conseil auprès des équipes artistiques seraient maintenues au sein d'ARCADI en 2019 et que parallèlement son rôle serait accru en matière d'éducation artistique et culturelle.

Cependant, nous tenons à vous faire part de notre vive inquiétude quant à votre décision de dessaisir totalement ARCADI de la gestion des aides et de ses missions d'observation très importantes pour notre secteur. Nous vous avons déjà alerté dans notre courrier du 26 juin dernier des risques que cette décision ferait courir au soutien à la diffusion des œuvres artistiques.

Nous avons bien compris votre souci d'optimiser les ressources de votre collectivité en créant un guichet unique de distribution des aides. Mais cette décision créera un surcroît de travail dans vos services qui rendra nécessaire la création de postes. Sur ce point précis pourtant, nous n'avons reçu aucune assurance de Madame Genthon, puisque cette décision ne dépend pas de sa direction. Par ailleurs nous pensons que le transfert de cette gestion vers le service du spectacle vivant nuira gravement à la cohérence du dispositif de soutien à la diffusion. A titre d'exemple, plusieurs Régions qui, ces dernières années, s'étaient engagées dans la voie du guichet unique ont dû revenir en arrière en redonnant des crédits à leur opérateur. Certaines ont même supprimé purement et simplement cet opérateur, estimant que les tâches d'accompagnement, sans gestion des crédits, n'avaient plus de sens.

Comme nous l'avons déjà écrit - et nous l'avons redit à nos interlocuteurs le 13 décembre dernier - le soutien financier à la diffusion, en tant qu'aide à la représentation, demande une souplesse de gestion et une réactivité qu'un établissement public peut davantage assumer qu'une collectivité territoriale telle que la Région. Les aides financières doivent s'articuler avec un accompagnement élaboré au plus près du terrain afin d'inscrire un projet artistique dans la durée. Le dispositif actuel est particulièrement adapté aux petites structures de diffusion et aux services rendus en régie directe. Dans sa forme administrative il est un excellent outil pour remplir les objectifs de pluralité, de diversité et de meilleures répartitions territoriales de l'action de la Région.



Votre collectivité est soumise à un cadre réglementaire nécessitant des règles très précises d'attribution des aides et la publication d'arrêtés. Aujourd'hui ARCADI fonctionne avec une plus grande souplesse et est en mesure de moduler les aides à la diffusion en fonction des lieux d'accueil, des types de financements obtenus, des publics visés, du type de travail effectué par l'équipe artistique aidée.

Ces aides peuvent venir en cours du parcours d'accompagnement amorcé par les services d'ARCADI en fonction du respect des préconisations et du travail réellement accompli par les artistes-producteurs. Un EPCC permet cette réactivité qu'une collectivité ne pourrait avoir. Ajoutons à cela la concertation régulière avec les organisations professionnelles afin de vérifier le bien-fondé des dispositifs et leur éventuelle évolution.

En outre nous observons qu'il existe une faille dans votre politique entre le dispositif FoRTE qui concernera au final trop peu de porteurs de projet (40 toutes disciplines confondues pour la première Région d'Europe !) et l'aide à la production accessible seulement à partir de la troisième création. Cela pose la question de l'émergence et de la professionnalisation. Aussi nous vous demandons qu'ARCADI puisse intervenir financièrement, afin de soutenir les projets des équipes émergentes qu'elle sera amenée à accompagner.

Nous ne remettons pas en cause la légitimité du Conseil Régional à prendre des décisions concernant ARCADI, mais nous vous demandons, Madame la Présidente, de considérer que nous sommes tout aussi légitimes, forts de notre expérience de terrain, à vous dire que certaines de ces décisions conduiront à une impasse. Nous vous demandons donc de revenir sur votre intention de transférer la gestion de l'observation, du soutien aux équipes émergentes et des aides à la diffusion aux services de la Région et vous demandons de les maintenir avec les moyens afférents au sein d'ARCADI.

Dans l'espoir d'être entendus, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Les représentants régionaux :

Profedim

Catherine Kollen

SNSP

Bruno Cochet

Synavi

Michel Alban

SYNDEAC

Vincent Eches